



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/03-23 "annule et remplace pour erreur matérielle"

Objet : Vote du budget principal 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS (arrivé à 19h53, présentation délibération n°2023/03-12), Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h48, délibération n°2023/03-11), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h23, délibération n°2023/03-17), Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Isabelle TRAPPIER à Dominique GERBERT
Florent BORON à Gérard PARFAIT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Stéphanie NOGUES à Éric FROMMWEILER

Absente :

Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230331-2023-03-23-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2023

1

**Objet : Vote du budget principal 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 14 février 2023,

CONSIDERANT la présentation du projet de budget primitif communal pour l'exercice 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable à la majorité des présents de la commission « finances, informatique et ressources humaines » du 13 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE selon les votes présentés ci-après, le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2023, pour les montants ci-après :

BP 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			Votes Pour	Votes Contre	Abstentions
Chapitre	Libellé	BP 2023			
011	Charges à caractère général	2 143 720,00	26	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 260 000,00	26	0	0
014	Atténuations de produits FNGIR et FSRIF	1 542 578,00	26	0	0
65	Autres charges de gestion courante	353 800,00	26	0	0
66	Charges financières	46 500,00	26	0	0
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	26	0	0
	Dep réelles de FCT	7 348 098,00	26	0	0
68	Provisions	1 000,00	26	0	0
022	Dépenses imprévues				
023	Virement à la section d'investissement	2 600 176,57	26	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00	26	0	0
TOTAL		10 109 274,57	26	0	-



Objet : Vote du budget principal 2023

BP 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES			Votes Pour	Votes Contre	Abstentions
Chapitre	Libellé	BP 2023			
013	Atténuations de charges	28 000,00	26	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	825 284,00	26	0	0
73	Impôts et taxes	7 094 331,00	26	0	0
74	Dotations, subventions et participations	222 100,00	26	0	0
75	Autres produits de gestion courante	263 600,00	26	0	0
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	75 000,00	26	0	0
	Recettes réelles de FCT	8 508 315,00	26	0	0
002	Excédents de fonctionnement reporté	1 500 959,57	26	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Travaux en régie)	100 000,00	26	0	0
TOTAL		10 109 274,57	26	0	0

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			Votes Pour	Votes Contre	Abstentions
Chapitre	Libellé	BP 2023			
10	Dotations, fonds divers et réserves				
1068	solder le 1069 datant de 1997				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	65 000,00	21	3	2
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	715 226,00	21	3	2
23	Immobilisations en cours	199 900,00	21	3	2
	Opérations d'équipement (603, 2022- 605-606-607-610-611)	3 522 663,03	21	3	2
16	Emprunts et dettes assimilées	207 600,00	21	3	2
020	Dépenses imprévues d'investissement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	21	3	2
041	Opérations patrimoniales				
001	Solde d'exécution Invest reporté (déficit)	69 697,64	21	3	2
RAR	Restes à réaliser	1 994 779,38	21	3	2
TOTAL		6 874 866,05	21	3	2

Accusé de réception en préfecture
07/8-21780712-20230331-2023-03-23-12
Date de réception préfecture : 31/03/2023



Objet : Vote du budget principal 2023

RECETTES			Votes Pour	Votes Contre	Abstentions
Chapitre	Libellé	BP 2023			
13	Subventions d'investissements	1 017 358,70	23	3	0
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 032 853,76	23	3	0
10b	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 915 857,02	23	3	0
16	Emprunt et dettes assimilés				
16	Emprunt d'équilibre				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
27	Autres immobilisations financières				
021	Virement de la section de fonctionnement	2 600 176,57	23	3	0
024	Produits des cessions d'immobilisations				
040	Opérations d'ordre entre sections	160 000,00	23	3	0
041	Opérations patrimoniales				
458201	Opération pour compte de tiers				
001	Excédent N-1 reporté				
RAR	Restes à réaliser	148 620,00	23	3	0
	TOTAL	6 874 866,05	23	3	0
TOTAL GENERAL DU BUDGET		16 984 140,62	23	3	0

**Vote contre : Monsieur Jean-Philippe ANTOINE, Madame Sophie LAFEUILLEDE
Monsieur Jérôme FENAILLON**

Abstention : Monsieur Éric FROMMWEILER, Madame Stéphanie NOGUES

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 31 mars 2023

Le secrétaire de séance

Karine DUBOIS



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 31.03/2023
Document rendu exécutoire le 31.03/2023
Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230331-2023-03-23-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2023